



## **Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 5 juillet 2022 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemaîche**

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°21 du 10 juin 2022 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménages.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote : Néant

Invités presse : Néant

Invités : Gilbert Goffinet pour le triage forestier

Excusés : Michaël Güttly, Hervé Althaus

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Pascal Ackermann et Christian Bonardo

25 personnes sont présentes, habilitées à voter.

### **Ordre du jour :**

1. Discuter et approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 avril 2022
2. Information sur le programme de réhabilitation des forêts par le garde forestier
3. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2021 et les dépassements budgétaires.
4. Discuter et adopter les modifications du règlement du SIS Basse-Allaine
5. Discuter et adopter un nouveau règlement sur les élections
6. Discuter et adopter des modifications au règlement d'organisation
7. Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 47'441.40 destiné à financer la réalisation de la cartographie phytosociologique des forêts des localités de Buix et Montignez
8. Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 80'000.- destiné à équiper les salles de classe de Buix, Courtemaîche et Montignez d'infrastructures numériques et informatiques (tableaux interactifs, ordinateurs portables, tablettes)
9. Discuter et voter la consolidation du crédit d'investissements de Fr. 100'000.-, destiné à financer la réfection d'une partie des routes communales
10. a) Discuter et voter un crédit supplémentaire de Fr. 20'803.10 destiné à couvrir le solde des frais définitifs relatifs à la révision du PAL et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds.  
b) Sous réserve de l'acceptation de la lettre a) ci-dessus, donner compétence au conseil communal pour consolider l'entier de l'investissement relatif au PAL.
11. Divers

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

### **Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 avril 2022**

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

## Point 2 - Information sur le programme de réhabilitation des forêts par le garde forestier

M. Goffinet salue l'assemblée et nous explique le programme en question. Il y avait eu des questions lors de la dernière assemblée.

Il informe qu'il parle au nom du triage forestier dans son entier et non pas de la commune de Basse-Allaine uniquement. Il existe un pot commun et que tout ce qui est fait est sous le nom de Triage forestier qui va de Boncourt jusqu'en Haute-Ajoie avec 3700 ha de forêts.

Les mesures subventionnées dans le cadre de conventions avec la Confédération 2020 – 2024 concernent plusieurs postes :

- La partie « biodiversité » avec la création de réserves forestières (80 % de la perte de rendement théorique estimée (selon table ENV)).
- La création d'îlots de vieux bois (80 % de la perte de rendement théorique estimée (selon table ENV)).
- La mise sous protection d'arbres-habitat (Fr. 100.- à Fr. 250.- selon diamètre)
- La valorisation de lisières (Fr. 13.50 / m', coupe d'éclaircies et de régénération).

Au niveau des soins culturaux, des soins aux jeunes peuplements sont subventionnés à raison de Fr. 1'500.-/ha et concernant la création de peuplement de chênes et d'essences rares. Les subventions s'élèvent à Fr. 8'000.- / ha.

La motion Fässler a pour but de garantir un entretien et une exploitation durables des forêts. Le 1<sup>er</sup> paquet de la motion visait uniquement à augmenter les moyens pour les mesures existantes, ce qui a permis d'obtenir Fr. 1'470'250.- de plus, pour passer de Fr. 12'509'100.- à Fr. 13'979'350.- pour la période 2020-24.

Le 2<sup>e</sup> paquet comprend 3 nouvelles mesures : extension des essences pouvant être subventionnées, éclaircies de stabilisation jusqu'à DHP 30 cm (40 cm dans certains cas) et coupes de sécurisation dans les forêts à vocation sociale. Ces nouvelles mesures pourront être subventionnées dès 2023 et jusqu'en 2024.

Questions ? Thierry Créatin demande s'il y avait des zones qui ont été sélectionnées pour faire ces essais en Basse-Allaine ? Gilbert Goffinet répond que non. Le triage forestier a été le seul à recevoir une parcelle test de la part du canton. Ce dernier prend le triage forestier, section ouest, comme modèle, de par l'équipe complète, la surface correspondant à la demande de la Confédération et le pot commun. Le triage est souvent sollicité car le triage est bien structuré. Trois parcelles étaient désignées dans notre région, le choix définitif s'est porté sur Chevenez. Il n'y en aura pas ailleurs dans le Jura. Un contrat a été signé pour une durée de 35 ans, des premiers résultats pourront apparaître au bout de 5 ans.

Mélanie Braun : Sur ces parcelles test, seuls des chênes ont été plantés ? Gilbert Goffinet répond que 9 essences ont été plantées dont certaines encore à planter cet automne. Il y a des essences que nous connaissons très peu comme du noisetier de Byzance, du cèdre : Les essences sont celles que nous trouvons ici mais provenant de régions plus arides, d'un climat différent ou d'altitudes différentes.

Christian Bonardo : Est-ce que la parcelle de test est clôturée ? Gilbert Goffinet confirme, cela représente 50 ares.

Thierry Créatin demande si on en saura plus d'ici 5 ans ? Gilbert Goffinet confirme, d'ici 5 ans on saura si les plans ont bien pris. Christian Bonardo rajoute que d'ici 5 ans qqch se sera passé dans nos forêts.

Thierry Créatin tient à remercier Gilbert Goffinet de s'être déplacé. Il regrette cependant que les personnes qui sollicitaient des explications ne soient pas présentes ce soir. Mais nous pouvons

constater les excellents résultats du triage. Un panier garni pour l'équipe lui est remis en guise de remerciement pour le bon travail effectué.

Applaudissements à Gilbert Goffinet qui peut se retirer (vers 20h20).

\* \* \* \* \*

### **Point 3 - Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2021 et les dépassements budgétaires**

L'entrée en matière est acceptée.

Le président donne à nouveau la parole à Monsieur le maire.

Thierry Créatin explique que les comptes montrent un bénéfice de Fr. 123'000.- après avoir mis Fr. 100'000.- en réserve budgétaire en cas de moins bons résultats dans les années futures. Ce bénéfice provient de charges bien maîtrisées, d'économies mais également de rentrées fiscales plus importantes. Il y a eu des rentrées fiscales spéciales, notamment au niveau des impôts sur les frontaliers. Il faut rester prudent et attentif pour les prochaines années. Nous pouvons qualifier ces comptes de satisfaisants.

Michèle Cerf prend la parole. Les comptes sont projetés sur l'écran. Point par point, elle résume et explique les comptes.

*Ndlr : les comptes et le détail sont à disposition des citoyens au bureau communal.*

Thierry Créatin rajoute une information concernant l'engagement financier à long terme. L'endettement communal s'est réduit de Fr. 266'000.- et nous avons investi pour Fr. 200'000.- net. Notre capacité s'améliore progressivement mais le plan financier doit être respecté, c'est très important. La commune ne doit pas s'endetter de plus à moins d'une urgence ou de grands investissements imprévus, comme actuellement la rénovation de la cuisine de la halle. D'autres travaux comme la traversée de Montignez concernant la rénovation des canalisations, pour Buix pour la correction du cours d'eau de la Vallatte, étaient intégrés dans le plan financier et cela amenait un certain déséquilibre à venir. C'est pourquoi nous devons trouver des solutions, notamment pour Buix, pour trouver un maximum de subventions et de dons. Pour le reste des investissements, ils sont prévus dans le remboursement que nous effectuons chaque année pour un montant de Fr. 250'000.- sans endetter de plus la commune. Il faut donc rester positif mais très prudent sur le temps et les investissements d'autant plus que les taux d'intérêts sont en augmentation mais nos prêts sont en ordre.

Thierry Créatin prend la parole et lit à l'assemblée le rapport de révision de Mazars.

Selon l'appréciation de Mazars SA, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes au Décret concernant l'administration financière des communes du 5 septembre 2018.

Mazars SA atteste qu'ils remplissent les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec leur indépendance.

Mazars SA recommande d'approuver les comptes annuels qui nous sont soumis

*Ndlr : le rapport de révision est à disposition des citoyens au bureau communal.*

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote : les comptes sont acceptés à majorité évidente sans opposition.

\* \* \* \* \*

#### **Point 4 - Discuter et adopter les modifications du règlement du SIS Basse-Allaine**

L'entrée en matière est acceptée.

Daniel Fleury présente le tableau et lit les modifications. Il rappelle le but qui est d'avoir le même règlement pour les trois communes du SIS Basse-Allaine. Il a déjà été accepté dans les communes de Courchavon et de Boncourt.

*Les modifications du règlement sont en dépôt public au bureau communal encore 20 jours après l'assemblée..*

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à majorité évidente sans opposition.

\* \* \* \* \*

#### **Point 5 – Discuter et adopter un nouveau règlement sur les élections**

L'entrée en matière est acceptée.

Thierry Créatin explique qu'il s'agit plus d'un toilettage de ce règlement demandé par le Canton du Jura afin de le mettre à jour par aux différentes lois. Dans les grandes lignes, il y a plutôt des changements au niveau du détail de mode d'élection, les délais avant et entre les étapes de procédures et des détails de vocabulaire.

Les modifications sont présentées aux citoyens et projetées sur écran.

*Les modifications du règlement sont en dépôt public au bureau communal encore 20 jours après l'assemblée.*

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à majorité évidente sans opposition.

\* \* \* \* \*

#### **Point 6 - Discuter et adopter des modifications au règlement d'organisation**

L'entrée en matière est acceptée.

Le président donne la parole à Thierry Créatin. Quelques corrections ont été établies suite à des nouveautés qui ont été mises en place. Ces modifications surviennent surtout au niveau des commissions permanentes : il y en aura une de plus, soit la commission des eaux de surface dont les membres ont été nommés dernièrement.

*Les modifications du règlement sont à disposition des citoyens en dépôt public au bureau communal encore 20 jours après l'assemblée..*

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à majorité évidente sans opposition.

\* \* \* \* \*

**Point 7 - Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 47'441.40 destiné à financer la réalisation de la cartographie phytosociologique des forêts des localités de Buix et Montignez**

L'entrée en matière est acceptée.

Thierry Créatin explique que nous avons voté un crédit de Fr. 47'441.40. Le coût des travaux s'élève à Fr. 47'224.30. Nous avons reçu une subvention de Fr. 38'731.-. A charge de la commune Fr. 8'493.30.

Cette élaboration sert à établir une cartographie afin de porter nos choix et soins nécessaires. Cela n'a pas coûté grand-chose, mais cela nous permettra ensuite d'avoir les outils adéquats pour plus tard pour aller chercher des subventions et les travaux à exécuter pour nos forêts.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à majorité évidente sans opposition.

\* \* \* \* \*

**Point 8 - Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 80'000.- destiné à équiper les salles de classe de Buix, Courtemaîche et Montignez d'infrastructures numériques et informatiques (tableaux interactifs, ordinateurs portables, tablettes)**

L'entrée en matière est acceptée.

Angéline Ruchti explique que nous avons voté un crédit de Fr. 80'000.- afin d'équiper toutes les classes du cercle scolaire de Basse-Allaine/Courchavon. Le coût des travaux s'élève à Fr. 80'812.35. Nous avons reçu une subvention du service de l'enseignement de Fr. 18'606.- La commune de Courchavon a participé à hauteur de Fr. 12'441.25, suite à une convention qui stipulait qu'elle participait en fonction du nombre d'élèves. Il reste donc à charge de la commune le montant de Fr. 49'765.10.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à majorité évidente sans opposition.

\* \* \* \* \*

**Point 9 - Discuter et voter la consolidation du crédit d'investissements de Fr. 100'000.-, destiné à financer la réfection d'une partie des routes communales**

L'entrée en matière est acceptée.

Daniel Fleury explique que nous avons voté un crédit de Fr. 100'000.- afin de rénover une partie de la rue de la Basse-Fin à Courtemaîche, la place des moloks à Buix, nous avons supprimé la problématique des inondations dans le virage vers le pont de la gare à Courtemaîche et un entretien global sur les 3 villages. Le coût final des travaux s'élève à Fr. 91'878.35.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à majorité évidente sans opposition.

\* \* \* \* \*

**Point 10 a) Discuter et voter un crédit supplémentaire de 20'803.10 destiné à couvrir le solde des frais définitifs relatifs à la révision du PAL et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds.**

L'entrée en matière est acceptée.

Thierry Créatin rappelle qu'en décembre 2020 l'assemblée avait voté un crédit complémentaire afin de terminer le PAL. Cela avait été calculé sur la base d'estimations d'honoraires d'ingénieurs, de décisions du Service du développement territorial, etc. Nous avons dépensé plus que prévu. Le conseil communal a également dû traiter 37 oppositions. Le coût total est de Fr. 47'203.10 ce qui nous donne un dépassement à consolider de Fr. 20'803.10.

Ce dépassement n'est pas de la compétence du conseil communal et il souhaite l'accord de l'assemblée.

Rappel, nous allons recevoir encore le solde des subventions pour un montant de Fr. 13'839.-. A noter que nous avons déjà reçu Fr. 37'000, soit un total de subventions pour Fr. 50'839.-.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à majorité évidente sans opposition.

**Point 10 b) Sous réserve de l'acceptation de la lettre a) ci-dessus, donner compétence au conseil communal pour consolider l'entier de l'investissement relatif au PAL.**

L'entrée en matière est acceptée.

M. le maire informe que nous avons voté le crédit en 3 fois, soit le 27 mai 2014 pour Fr. 155'000.-, le 15 décembre 2022 pour Fr. 72'676.25 et ce jour pour Fr. 20'803.10, soit un total de Fr. 248'479.35.

Nous tenons à être totalement transparents avec les citoyens. Les honoraires sont importants, ils concernent l'accompagnement du bureau RWB dans ce dossier, les vacations, les frais du canton. Le plus gros des frais est attribué à RWB qui depuis 2014 jusqu'à ce jour a accompagné la commune pour notre plus grande satisfaction. Ce dossier n'est pas simple du tout. La commune, durant cette période, a vécu des changements de loi qui modifiaient encore le dossier. Notre conseiller, Monsieur Pierre Clavel, est également remercié pour son travail dans la tenue de ce dossier.

La boucle est bientôt bouclée. Nous ne sommes pas en retard.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote et donne compétence au conseil communal pour consolider l'entier de l'investissement relatif au PAL à majorité évidente, sans opposition.

\* \* \* \* \*

**Point 11 - Divers**

Natasha Bottinelli, conseillère communale. Quelques informations concernant l'état actuel des déchets. D'ici au 31.12.2022 les contrats avec l'entreprise Fleury démontage seront abrogés. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les déchets de branches seront traités par la commune. Nous recherchons encore des solutions qui seront présentés lors de la prochaine assemblée. Lors de cette dernière, elle expliquera les détails, par exemple dans l'idée du bois qui pourra être réutiliser par exemple en haies de Benjes.

Concernant les paroisses, nous avons rencontré leurs autorités à plusieurs reprises. De nouvelles conventions pourront être mise en place concernant la gestion entre les paroisses et la commune et les futurs aménagements des cimetières, par exemple pour la création de colobarium, etc.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

M. le maire reprend la parole pour informer les citoyens sur certains points.

Concernant la législature, lors de la prochaine assemblée, nous allons vous présenter le bilan de la dernière législature avec beaucoup de points traités. Il sera ensuite adressé au Gouvernement avec le plan financier de la commune 2023-2028 afin de donner une feuille de route pour la suite.

Au niveau du personnel, Monsieur le maire explique qu'il avait pris l'initiative d'intégrer M. Florent Durieux, résident de chez Pinos, afin de lui offrir un temps partiel au sein de la voirie. (20%). Cela a fonctionné un certain temps, mais à la demande de l'intéressé, le contrat a été rompu. Il n'arrive pas à s'intégrer dans un cadre horaire tel que le nôtre. Thierry Crétin avoue être un peu déçu, mais c'était un test, nous avons échoué. Nous trouverons d'autres solutions. Nous avons établi une convention avec lui suite à l'achat de son vélo-cargo ou il était stipulé qu'en cas d'arrêt au sein de la commune, une grande partie de la contribution de la commune serait remboursée.

Il informe qu'il est très satisfait du travail de la voirie. M. Bélet est actuellement responsable « provisoire » de l'équipe, car nous sommes toujours en phase « test ». M. Garcia trouve sa place avec une formation continue et la participation à certains cours. Des séances avec la voirie et votre serviteur sont organisées toutes les 5 à 6 semaines afin de discuter des programmes de travail, des suspens de la voirie, etc. Nous rappelons que nous ne pouvons pas engager de personne supplémentaire au sein de la commune, c'est pourquoi nous avons choisi de faire appel à des sous-traitants (agriculteurs, particuliers, entreprises, etc.). Dès que ce sera possible, Thierry Crétin souhaite présenter l'ensemble d'un programme de la voirie sur 3 mois afin que les citoyens se rendent compte du nombre de tâches effectuées. Il faut quand même souligner que notre équipe travaille avec un manque de personnel mais la commune en est consciente. C'est pour cela que nous leur offrons la possibilité de faire appel aux sous-traitants en question.

Des cours ont été également organisés à Delémont sur l'entretien des espaces verts. Des endroits type de biodiversité seront créés à travers nos villages et seront indiqués par des panneaux informatifs.

Damien Bélet est également responsable de la STEP. Lors d'orages comme ces derniers temps, de nombreuses pannes sont intervenues, de nuit ou le week-end. Il a également suivi une formation de gérant de station d'épuration. La 1<sup>ère</sup> phase a été réussie. La 2<sup>ème</sup> phase se déroulera d'ici la fin de l'année.

Concernant les cimetières, des plaintes de manque d'entretien nous sont parvenues. Nous sommes ouverts à la discussion. Par exemple pour Buix, lors des inondations de la Vallatte, Damien Bélet avait proposé de le refaire dans les normes, cela a été refusé. Il y a 10 jours, les allées de Buix ont été complètement désherbées, aujourd'hui c'est comme s'ils n'avaient rien fait, cela pousse très vite en cette période. C'est également pour cela que nous souhaitons une discussion avec les paroisses afin de trouver des solutions pour investir et améliorer la situation en intégrant les personnes concernées par cette dynamique. L'objectif est de s'améliorer.

Concernant les futures élections au sein du conseil communal, nous sommes à même de vous annoncer ce soir que nous pourrions présenter une liste d'entente complète pour la nouvelle législature. Cela n'empêche pas que les partis peuvent toujours présenter des candidats s'ils en ont. Le dépôt des listes est fixé au 29 août à midi.

Dossier du PAL. Après le traitement des oppositions et l'examen cantonal, il reste cinq opposants qui ont portés l'affaire jusqu'au tribunal cantonal. Quatre oppositions sont laissées au canton afin de les traiter. Une opposition nous concerne et nous avons souhaité prendre parti afin de défendre notre position qui est d'intérêt général. La bonne nouvelle est que la Confédération Suisse ne fera pas opposition à notre plan d'aménagement. La raison est que nous avons tenu la ligne de conduite demandée malgré le mécontentement des certains propriétaires. Nous pourrions continuer de travailler sur la zone à bâtir de « La Basse-Fin » à Courtemaîche. Une autre zone à bâtir à Buix « Bois-Chatons » est également en cours. Il y a de la demande pour du terrain à bâtir dans notre commune.

Dossier STEP, évacuation des boues. Ce problème n'a jamais été traité. Tout d'abord un montant de Fr. 15'000.- avait été articulé, ensuite Fr. 200'000.—pour terminer à Fr. 500'000.-. Nous avons cherché d'autres solutions afin d'éliminer ces boues. Nous espérons en avoir trouvé une bonne, qui certes coûtera quelque chose au départ, mais sera faite dans les normes durables et permettra de régler ce problème. Dans le futur, ce traitement sera exécuté chaque année et cela ne sera plus aussi couteux.

En ce qui concerne les déchets, M. le maire tient à apporter un complément à ce qu'a indiqué Natasha Bottinelli. C'est d'un commun accord avec l'entreprise Fleury Démontage que nous avons décidé de mettre fin aux contrats qui nous liaient concernant les branches, les encombrants et la ferraille. Les encombrants pourront toujours être déposés 2x par année au bord de la route et seront ramassés. La ferraille peut être apportée à la carrière du Crézanne. Nous avons des frais à double. Pour les branches, cela apporte beaucoup de nuisances sonores et de poussières aux gens du voisinage. La commune elle-même apportait ses branches. Il faut être cohérent, nous ne pouvons pas demander à M. Fleury de se mettre aux normes et continuer d'apporter nos déchets. Nous trouverons des solutions qui vous seront présentées lors d'une prochaine assemblée.

Ecopoint centralisé. Nous n'avons pas encore eu le temps de s'y pencher suffisamment. Nous sommes allés visiter une déchetterie du côté de Froideville avec une délégation du conseil et de la voirie. C'est une déchetterie moderne et modèle. Nous ne pourrions évidemment pas faire la même chose, mais c'était très intéressant. Ce dossier n'est pas simple, plusieurs conseillers et votre serviteur se penchent sur ce dossier.

Thierry Créatin, tient encore à remercier, au nom du conseil communal, tous les employés de la commune. Un merci particulier à Céline Meusy qui a commencé en janvier 2021 et qui s'est très bien adaptée. Elle effectue un travail engagé dans sa mission, au contact des citoyens. Votre serviteur est peu embêté par des citoyens qui ont des revendications. Un grand travail de pédagogie, de traitements des problèmes en amont, et cela est très précieux pour un maire. Nous sommes contents de notre choix et on se réjouit de poursuivre avec elle.

La discussion est ouverte.

Monsieur R.C.. Une question concernant l'entretien du chemin/parcelle n°359 ban de Courtemaîche. Il n'est jamais entretenu et c'est bientôt un problème d'y passer, même à pied. Il demande à ce que nous puissions le mettre dans notre liste des travaux à faire.

Monsieur le maire en prend note et informe, avec humour, que son fils Fabrice a accepté d'adhérer à la commission des chemins forestiers et vicinaux dès le 12 septembre prochain. On en parlera, mais n'hésitez pas à nous faire part de vos sollicitations. La question sera soumise lors de la prochaine séance de la voirie mais également lors de la commission des chemins en septembre.

Monsieur P. A.. Il demande juste un point de situation concernant les travaux de la halle ? Claudia Villard, conseillère communale répond. Un retard de 3-4 semaines est apparu, du fait de la date d'adjudication des travaux et de la disponibilité des entreprises. D'ici mi-octobre la cuisine pourra entrer en fonction.

D'autres questions ? la parole n'est plus demandée.

\* \* \* \* \*

Le président remercie les citoyens et leur souhaite un bon retour chez eux et un bel été.

La séance est levée à 21h35.



**AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE**

Le président :

La secrétaire :

Henri Erard

Céline Meusy